

<p>Date de l'arrêté : 05/03/2025</p> <p>Objet : circulation temporaire pour Vide grenier du 11 mai 2025</p>	<p>République Française Département : VOSGES Arrondissement : Épinal ESSEGNEY - Commune</p>
---	---

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_012\_2025

portant circulation temporaire pour Vide grenier du 11 mai 2025

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant que le déroulement de l'opération « Vide Grenier » organisée par le Comité des Fêtes d'Essegney, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye nécessite une réglementation de la circulation.

**ARRETE**

**Article 1** – Le samedi 10 mai 2025, la "rue des Clercs" au niveau de la mairie sera interdite à la circulation à partir de 12h. Et le dimanche 11 mai 2025 de 00 heures à 20 heures, la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye dans sa totalité.

**Article 2** – La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par les employés municipaux.

**Article 3**– Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.

**Article 4**– Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues concernées durant toute la manifestation.

**Article 5**– Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Éric JACOTÉ



Fait à ESSEGNEY, le 05 mars 2025

AR\_012\_2025

